

AFFAIRE N° 22

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME 1989

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le programme de développement du réseau de transport en commun, pour l'année 1989.

A) Mesures revêtant un caractère d'urgence

. LIGNE 1 - Camélias / Gare Routière

Mise en service d'un bus de 110 places, PR 100, en remplacement d'un bus de 60 places dont la libération permettra la création d'un service supplémentaire, de 17 H à 18 H, du lundi au vendredi.

. LIGNE 2 - Bassin Couderc / Gare Routière

Mise en place d'un doublage, de 6 H à 7 H 30, en période scolaire, entre le Bassin Couderc et le Jardin de l'Etat.

Maintien, toute l'année, de l'un des deux services supprimés en période de vacances scolaires.

. LIGNE 4 - Montgaillard / Gare Routière

Prolongation du service vers la Cité Morange, le matin, de 5 H à 7 H.

. LIGNE 6 - L.E.P. de Moufia / Gare Routière

Remplacement d'un bus de 60 places par un PR 100 de 110 places.

. LIGNE 8 - Moufia / Gare Routière

Remplacement d'un bus de 60 places par un PR 100 de 110 places.

Création d'une nouvelle rotation, de 15 H à 19 H.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à 846 027 F T.T.C. par an.

B) Autres propositions

. **LIGNE 6 - L.E.P. de Moufia / Gare Routière**

Remplacement d'un second bus de 60 places par un PR 100 de 110 places.

. **LIGNE 9 - Petite-Ile / Petit Marché**

Mise en place d'un véhicule supplémentaire de 60 places.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à 658 566 F T.T.C. par an.

La dépense globale pour l'ensemble des actions décrites s'élève donc à 1 504 593 F T.T.C. par an.

**MONSIEUR ERICK EGOLFF DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commissions ECOLES et FINANCES

Les Commissions sont favorables.

Commission TRANSPORT ET CIRCULATION

Elle émet un avis réservé.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

